

DÉLIBÉRATION N°2023-05

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents :	16
Dont membres ayant voix délibérative :	15
Membres représentés ayant voix délibérative :	1
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le compte rendu du conseil d'université du 9 janvier 2023 est approuvé.

Fait à Nîmes le :

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

La séance est présidée par Benoit ROIG, président de l'université de Nîmes.

Membres avec voix délibérative :

Outre le président :

Monsieur Daniel Jean VALADE
Représentant de Nîmes Métropole

Monsieur Frédéric ESCOJIDO
Représentant de la ville de Nîmes

Monsieur Didier PAQUETTE
Représentant de la CFDT

Madame Hélène CLUET
Directrice générale de la mutualité française grand sud.

Madame Valérie COURTIN
Directrice de l'école de Maïeutique

Monsieur Serge LUMBROSO
Professeur/Coordinateur du site de Nîmes de l'UFR Médecine de Montpellier 1

Madame Hélène GHESQUIERE
Présidente d'Entreprendre Pour Apprendre Occitanie

Madame Véronique PALMER
Directrice générale de l'UDAF

Monsieur Nicolas LEROY – Vice-président Administration
Élu – Collège A
« *Unîmes Ensemble* »

Madame Isabelle TECHER
Élue – Collège A
« *Unîmes Ensemble* »

Madame Isabelle ORTEGA
Élue – Collège B
« *Unîmes Ensemble* »

Madame Carine MOULIN
Elue - Collège Autres Personnels
« Unîmes avance 2020 »

Monsieur Nabil GOMRI
Elu - Collège Autres Personnels
« Unîmes avance 2020 »

Monsieur Adel HACHACHE
Elu - Collège Autres Personnels
« Ensemble »

Madame Mathilde HOUGET
Elue - Collège Usagers
« CAT »
Suppléante Mme Marine BERGER

Monsieur Raphaël STRETTI
Elu - Collège Usagers
« CAT »
Suppléant M.Sylvain PALIAN

Membres présents avec voix consultative :

Monsieur l'Agent Comptable de l'université de Nîmes
Fabrice JACQUET

Madame la directrice du service commun de la documentation
Anne-Laurence MENNESSIER

Monsieur le directeur du service universitaire des activités physiques et sportives
Grégory MARRALE

Membres invités :

Monsieur Sylvain OLIVIER
Vice-président Formations

Monsieur Marc OLIVAUX
Vice-président Partenariats Relations Entreprises

Monsieur Rémi BOISSEL
Vice-président Etudiants.

Procurations :

Madame Karine WEISS donne procuration à M.LEROY

Monsieur RIGAUD donne procuration à Mme TECHER

Secrétaires de séance :

Caroline FEUILLADE

Responsable du service des affaires juridiques, institutionnelles et de la commande publique

Claire PERETTI

Service des affaires juridiques et de la commande publique

Informations du président.

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Approbation du compte rendu du conseil d'université du 27 septembre 2022.

FONDATION

Point 2. Election des cinq membres représentant l'établissement au Conseil de Gestion de la Fondation Unîmes Université.

DRH

Point 3. Approbation de la campagne d'emplois 2023.

Point 4. Approbation de la composition de la commission chargée de recruter les enseignants du second degré (PRAG/PRCE et PAST).

Questions diverses.

Informations du président :

Le président présente tout d'abord ses vœux pour la nouvelle année aux membres du conseil qu'il remercie pour leur présence à cette première réunion de 2023 et annonce l'ordre du jour.

Il donne ensuite quelques informations préalables :

- Il se félicite de la nomination d'Emmanuel Roux, président de l'université de Nîmes de 2012 à 2019, en tant conseiller aux affaires territoriales au cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur de la recherche.
- Période d'examens : l'université est dans la 2^{ème} semaine de sa session d'examens. Dans l'ensemble tous se sont bien déroulés. Aucune prise en charge d'étudiants d'un point de vue médical (malaises) n'a été signalée contrairement aux dernières sessions.
- Notifications ministérielles : elles sont très satisfaisantes. Le président estime que les actions de l'université sont bien entendues. Il note que l'établissement a pu bénéficier d'une augmentation de la masse salariale.
- Visite de la ministre de l'enseignement supérieur de la recherche dans les semaines à venir : l'université est en discussion avec le cabinet de la ministre et devrait aboutir à sa venue très prochainement.
- Concernant la Région : le président a assisté à la présentation définitive du schéma régional pour l'enseignement supérieur la recherche et l'innovation par Nadia Pellefigue. Ce schéma met en exergue les villes d'équilibre avec des axes de financements intéressants.
- Concernant les infrastructures de l'établissement : le DGS annonce la réception des aménagements en faveur des étudiants (espaces créés sous le préau du site Vauban avec notamment les bureaux de la vie étudiante) ;
- Hoche3 : le DGS indique que le bâtiment dédié à la recherche sera livré dès le mois de juin 2023. Le déménagement est prévu dans le courant de l'été pour une ouverture et mise à disposition aux usagers à la rentrée de septembre 2023.
- Hoche 2 : La partie administrative est terminée. Le DGS indique que la 1^{ère} réunion de chantier doit se tenir ce jeudi.

Sur ces points, le président tient à remercier les services du rectorat pour le travail accompli et l'ensemble des actions initiées avant la signature du contrat CPER.

- La cérémonie de vœux de l'université ainsi que le lancement de la fondation de l'université auront lieu le 20 janvier 2023. L'ensemble des membres du conseil d'université y sont conviés chaleureusement.

Evènements à venir à l'université :

- Festival Flamenco du 17 au 20 janvier 2023 : l'université est partenaire de la Ville et organise 3 stages de danse pour les étudiants et propose aussi des places pour le spectacle « Flamenco : Espacio creativo » au théâtre de Nîmes ;
- Festival de la biographie de Nîmes : l'université reçoit le 28 janvier 2023 Vladimir Fédorovski pour une conférence autour de son livre « Poutine et l'Ukraine. Les faces cachées. » ;
- Journées portes ouvertes : elles se tiendront le 11 février 2023.
- le 19 février 2023 se tiendra le NUTS : l'Urbain Trail traversera à nouveau le site Vauban ;
- du 4 au 8 mai 2023 l'université collaborera avec la ville dans le cadre des Journées Romaines.

Le président se félicite de toutes ces perspectives. C'est une belle année qui se profile avec beaucoup de projets qui vont jaloner 2023.

Il laisse la parole aux membres et sans remarques de leur part débute l'ordre du jour par le point 2, le point 1 ayant été retiré de l'ordre du jour.

2. Election des cinq membres représentant l'établissement au Conseil de Gestion de la Fondation Unîmes Université.

Le président rappelle que la fondation de l'université de Nîmes a pour vocation essentielle, l'insertion professionnelle des étudiants, l'amélioration de la qualité de vie des étudiants, d'être un lien entre l'université et les partenaires locaux et permettre l'intégration pleine et entière de l'université dans le Territoire en traitant de problématiques d'intérêt local.

L'architecture de la fondation prévoit dans ses statuts un conseil de gestion composé de représentants de l'université dont la désignation des membres est soumise à l'avis et à la validation des membres du conseil d'université par le président.

La parole est donnée au vice-président Relations Entreprises et Partenariats. Celui-ci indique que le conseil de gestion en question correspond à une forme de conseil d'administration de la fondation. Il est composé de plusieurs collèges dont : un collège de fondateurs, un collège de mécènes et un collège des représentants de l'université qui seront amenés à piloter et donner leur avis sur la stratégie de développement de la fondation. Les statuts prévoient que le président de l'université, qui en est membre de droit, propose une liste pouvant aller jusqu'à 6 membres représentant l'université et la soumette à la validation du conseil d'université.

Outre sa propre nomination de droit, le président propose la composition du collège des représentants de l'établissement suivante au conseil de gestion suivante :

- Monsieur Benoit Roig, président de l'université et membre de droit ;
- Monsieur Marc Olivaux, vice-président Partenariats Relations entreprises ;
- Madame Le Gal La Salle, vice-présidente Recherche ;
- Monsieur Nicolas Leroy, vice-président Administration et Relations Internationales ;
- Madame Axelle Cadière, vice-présidente Vie Etudiante ;
- Le ou la vice-président-e Etudiants.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point au vote.

Délibération 2023-01

Unanimité

L'élection des 5 membres représentant l'établissement au Conseil de Gestion de la fondation Unîmes Université est approuvée.

3. Approbation de la campagne d'emplois 2023.

Sur ce point la parole est donnée au vice-président Administration, qui présente sur la base du document transmis les postes ouverts en faveur de l'enseignement, répartis en deux parties :

1- Postes ouverts en renouvellement :

Il s'agit de recrutements qui portent sur des emplois existants, et pour lesquels soit les enseignants ont quitté l'établissement soit pour lesquels les postes n'ont pas été pourvus du fait de détachement.

Sont présentés les emplois vacants ou qui le seront d'ici le 01/09/2023, sur proposition des conseils de département :

- Département PLLH : - Support MCF : Recrutement d'un maître de conférences LRU (Anglais)
- Support PRCE : Recrutement d'un PRAG (Espagnol)
- Département Sciences et Arts : Support MCF : Recrutement d'un professeur d'université en Mathématiques
- Département DEG : - Support PR : Recrutement d'un professeur d'université en section 05 (Economie)
- Support MCF titulaire en disponibilité : Recrutement d'un maître de conférences LRU en section 02 (Droit public)
- Support PR titulaire en détachement : Recrutement d'un maître de conférences LRU en section 02 (Droit public)
- Département PAPSA : - Support MCF : Recrutement d'un maître de conférences – section 74 (STAPS) - orientation sciences humaines et sociales
- Support MCF (emploi n°U74MCF122) : Recrutement d'un maître de conférences – orientation sciences de la vie.

2- **Postes ouverts en création** : le ministère a octroyé des moyens qui ont permis à l'établissement de créer 6 supports d'enseignants et enseignants-chercheurs dont la répartition a été soumise aux conseils de départements. Des fiches de postes viendront préciser la section disciplinaire visée et les objectifs souhaités en termes d'enseignement et de recherche

- Département PLLH : sur demande du département : création d'un maître de conférences LRU (Psychologie Clinique) et d'un ½ MAST (Psychologie Clinique) et ½ MAST (Psychologie Sociale)
- Département Sciences et Arts : création d'un maître de conférences en section 18 (Architecture/Design) et d'un maître de conférences LRU en section 26/30/6 Mathématiques/Informatique/Physique)
- Département DEG : création de deux maîtres de conférences LRU en section 6 (Sciences de gestion) et en section 5 (Economie).

Le vice- président Administration rappelle l'intérêt du dispositif de contrat LRU qui permet aux présidents d'université de recruter en CDD ou CDI des agents contractuels pour assurer des fonctions d'enseignement et/ou de recherche et qui permet ainsi de « tester » un enseignant et de s'assurer du besoin dans un domaine précis au sein d'une filière.

Il conclut par un recrutement sur chaire de professeur junior en recherche au titre de l'année 2021.

Ainsi, au total, la campagne d'emploi 2023 pour la partie Enseignants sera constituée de :

- 2 postes de professeurs des universités ;
- 10 postes de maîtres de conférences dont 7 maîtres de conférences LRU ;
- 1 poste de PRAG/PRCE ;
- 2 MAST ;
- 1 Chaire de Professeur Junior

6 postes (2 PR, 3 MCF, 1 PRAG/PRCE) seront mis au concours et remontés sur la plateforme Galaxie

Le vice-président se dit très satisfait de ce nombre d'emplois.

Sur la partie relevant des emplois BIATSS, le DGS prend la parole.

Il tient à rappeler que ces ouvertures aux concours sont essentiellement le fruit des démarches et de l'action du président ainsi que de la directrice des ressources humaines sur ces deux dernières années.

Il remarque par ailleurs l'écoute bienveillante du rectorat et du Ministère qui a autorisé l'université à relever son plafond d'emplois.

Le DGS précise que des personnels sont actuellement en fonction sur les 4 supports présentés aujourd'hui, mais indique que ce personnel n'est pas « assis » sur du poste de titulaire forcément. L'idée est donc de les pérenniser.

Précisément :

- concernant le poste ASI Relations internationales, il s'agit de recruter un chef de service.
- le poste ASI rattaché à la direction des Affaires Financières permettra une montée en compétences.
- Le concours de Technicien permettra de professionnaliser une fonction dédiée notamment aux missions du service handicap, lui-même rattaché à la DEVE ;
- le poste d'adjoint sera réservé à un emploi actuel au sein de service du SUAPS,

Le DGS explique que les agents en question ont été reçus de manière individuelle et ont été informés que leurs postes étaient mis aux concours. Tous se sont déclarés volontaires. Souhaitant se présenter aux concours, ils sont dans une démarche de formation afin de favoriser leur réussite.

Le président souligne la position en sous dotation de personnel de l'établissement et note que la situation est bien prise en considération par le ministère, qui par le biais d'enveloppes de rééquilibrage a permis de mettre en œuvre cette campagne d'emplois.

Il ajoute qu'à l'heure actuelle on compte 300 personnels administratifs pour 5800 étudiants ce qui représente un taux d'encadrement de 5.5, là où la moyenne nationale est à 9.

S'agissant de la partie enseignement, on compte 150 pour 5800 étudiants, soit un taux d'encadrement à 2.5 là où les autres universités sont à 4.9.

Il ajoute que l'établissement est malgré tout sur une bonne dynamique.

Il revient sur le dispositif LRU évoqué par le vice-président Administration, et le statut de contractuel enseignant. Cela reste une solution qui permet de stabiliser les départs et permet d'analyser le besoin.

Mme Ortega demande si les enveloppes de rééquilibrage ont vocation à perdurer dans les années à venir ?

Le président répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet mais que les ministres qui se succèdent prennent en compte cette problématique du taux d'encadrement.

Il laisse la parole au représentant du Rectorat sur le sujet, qui explique avoir lui aussi assez peu d'élément, notamment suite à la modification du DSG qui s'inscrit désormais dans une autre démarche. Il ajoute ne pas avoir d'information non plus concernant les contrats de performance (COP) et des établissements qui en bénéficieront.

Le président se dit conscient aussi des difficultés rencontrées pour l'université face aux capacités d'accueil. Les taux d'encadrement qui sont extrêmement bas mettent les équipes en tension, mais reconnaît que l'université de Nîmes est bénéficiaire de ces enveloppes de rééquilibrage et qu'il s'agit d'un apport important. Lors d'une discussion avec Frédérique Vidal, il avait été question de relever le taux d'encadrement à la normale mais de manière progressive.

Le représentant de la ville de Nîmes prend la parole. Il estime qu'il faudrait plus de 20 ans à l'université pour parvenir à la croissance nationale. Il faudra aussi de fait trouver à terme des solutions d'accueil créer des espaces immobiliers.

Il se dit conscient de la chance que représente l'université de Nîmes pour la ville de Nîmes et son agglomération et assure que les collectivités répondront présentes et soutiendront les projets. Si l'université a la possibilité d'évoluer, la Ville sera prête à l'accompagner et à la soutenir. Il ajoute qu'il serait intéressant d'avoir une visibilité sur les 5 ans à venir, sur la base par exemple, d'un calendrier fixant une planification des souhaits de l'université.

Le président répond que la réflexion est en cours depuis un certain nombre d'années, mais que malgré tout, même si l'on arrivait à régler le problème d'espaces d'accueil, l'université ne pourrait pas excéder 7500 à 8000 étudiants. L'université visant à terme des formations bac+5.

Le vice-président Etudiants insiste sur la nécessité d'associer les étudiants à ces réflexions, car selon lui en considérant l'augmentation du nombre d'étudiants, en termes de pression immobilière, on se doit de réfléchir à la précarité des étudiants face aux questions de logement.

Le président prend en considération cette remarque et donne la parole aux membres. Sans plus de remarques il met ce point aux voix.

Délibération 2023-02

Unanimité

La campagne d'emplois 2023 est approuvée.

4. Approbation de la composition de la commission chargée de recruter les enseignants du second degré (PRAG/PRCE et PAST).

La parole est donnée au vice-président Administration. Il s'agit d'apporter une légère modification à la dernière délibération votée en mars dernier, concernant le recrutement des PRAG/PRCE et des MAST/PAST et qui prévoit désormais d'associer deux enseignants de ou des disciplines au lieu d'un seul.

Il est donc soumis à la validation des membres la composition suivante :

- Le ou la vice-président(e) en charge des formations ;
- Le ou la directeur(ice) du département concerné par le poste à pourvoir ;
- Deux enseignant(e)s de la discipline ou d'une discipline liée à celle correspondant au poste à pourvoir, désigné par le ou la Vice-président-e en charge des formations, sur proposition du directeur ou de la directrice de département concerné par le poste à pourvoir au lieu de un initialement

Chaque poste à recruter donnera lieu à la mise en place d'une commission propre, et sera fixée par un arrêté spécifique du président de l'université.

La parole est donnée aux membres et en l'absence de remarques le président met ce point aux voix.

Délibération 2023-03

Unanimité

La composition de la commission chargée de recruter les enseignants du second degré (PRAG/PRCE et PAST) est approuvée.

Au terme de l'ordre du jour, le président laisse la parole aux membres.

Sans remarques il donne rendez-vous aux membres du conseil le 20 janvier 2023 pour la cérémonie des vœux et assister au lancement de la fondation de l'université.

La séance est levée à 16H00.